Agence Régionale de Santé Bretagne

Service émetteur : Délégation territoriale du Finistère
Pôle veille et sécurité sanitaires

Affaire suivie par : **Docteur Gwenaëlle CONAN**
Courriel : **gwenaelle.conan@ars.sante.fr**
Téléphone : **02.98.64.50.69**
Télécopie : **02.98.64.50.90**

Date : 19 décembre 2013

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS ET DU PERSONNEL
COLLEGE DES 4 MOULINS - BREST

Un cas de coqueluche a été signalé en classe de 6°.

La coqueluche se caractérise par une toux nocturne insomniante avec des quintes évocatrices, une reprise de l'inspiration difficile ou ressemblant à un chant du coq et aboutissant parfois à des vomissements.

Si vous-même ou votre enfant présentez, actuellement ou dans les trois prochaines semaines, une toux caractéristique persistant plus de 8 jours, consultez votre médecin traitant et donnez lui cette information.
Si votre médecin retient un diagnostic de coqueluche, informez l'établissement.
Le retour des malades dans l'établissement n'est autorisé **qu'après 5 jours de traitement antibiotique** adapté.

Pour être correctement vacciné contre la coqueluche, le nouveau calendrier vaccinal 2013 prévoit :

- **Avant 6 ans,** il faut avoir reçu **3 doses de vaccin** (4 doses antérieurement)
- **Un rappel à 6 ans**
- **Une 5e dose entre 11 et 13 ans**
- **Une 6e dose à l'âge de 25 ans,** chez les personnes n'ayant pas reçu de vaccin au cours des 5 dernières années.

La vaccination contre la coqueluche est également recommandée :

- Pour les adultes envisageant de devenir parents dans les mois ou années à venir,
- A l'occasion d'une grossesse, pour l'entourage familial (non à jour de cette vaccination) et, le plus tôt possible après l'accouchement, pour la mère.

Nous vous recommandons de mettre à jour vos vaccinations, même en l'absence de contact avec un malade.

Dans le milieu familial d'un malade, un traitement antibiotique préventif est recommandé pour les nourrissons, enfants et adultes qui ont été en contact proche avec le malade pendant sa période de contagiosité et qui sont incomplètement vaccinés ou dont le dernier rappel de vaccin contre la coqueluche date de plus de 5 ans.

Ce traitement préventif peut être également recommandé pour les enfants et adultes, contacts occasionnels d'un malade pendant la période de contagiosité, non protégés par la vaccination, ayant des nourrissons non encore vaccinés dans leur entourage ou des femmes enceintes, ou des personnes atteintes de maladies respiratoires chroniques ou immunodéprimées. Un malade doit éviter le contact avec des nourrissons, qui peuvent développer des formes graves de coqueluche.

Aucune mesure de prévention supplémentaire n'est nécessaire, ni fermeture, ni désinfection des locaux.

Vu et transmis le 19.12.13

COLLEGE DES QUATRE MOULINS BREST LE PRINCIPAL

Docteur Gwenaëlle CONAN
Médecin inspecteur de santé publique

5, venelle de Kergos – 29324 Quimper cedex
Standard : 02 98 64 50 50
www.ars.bretagne.sante.fr